



PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

PREFECTURE

La Rochelle, le 12 JUIL. 2017

SECRETARIAT GENERAL

Commune de Lagord

DIRECTION DES
RELATIONS
AVEC
LESCOLLECTIVITES
TERRITORIALES ET DE
L'ENVIRONNEMENT

ARRÊTÉ n° 17-1335
portant déclaration d'utilité publique
la création d'une réserve foncière
sur le secteur de "Fief Nouveau"
et cessibilité de l'emprise nécessaire

BUREAU DES AFFAIRES
ENVIRONNEMENTALE

Le Secrétaire Général
chargé de l'administration de l'État dans le département

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment les articles L1, L121-1 à L121-5, L132-1 à L132-4, R121-1 et R132-1 à R132-4 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L221-1 et suivants L300-1 ;

VU la délibération de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, du 26 janvier 2017, autorisant son Président à accomplir les formalités liées à la mise en œuvre de la procédure de déclaration d'utilité publique ;

VU l'arrêté n° 17-335, du 17 février 2017, prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et d'une enquête parcellaire conjointe en vue de la constitution d'une réserve foncière sur le secteur "Fief Nouveau" ;

VU les dossiers d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire transmis par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle ;

Vu les rapport et avis présentés par le commissaire enquêteur le 21 avril 2017 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, du 15 juin 2017 décidant de confirmer la demande de Déclaration d'Utilité Publique du projet de constitution d'une réserve foncière en vue de délocaliser le centre de secours principal du S.D.I.S. sur la commune de Lagord au lieu-dit « Fief Nouveau », l'emprise parcellaire du projet mis à l'enquête publique, autoriser son Président ou son représentant à signer les actes et tout autre document à intervenir, et d'imputer les dépenses sur le budget prévu à cet effet ;

Vu le courrier du Président du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, en date du 5 juillet 2017, demandant la poursuite de l'opération ;

Vu les pièces indiquant que les formalités de publicité, d'affichage et de notification ont été effectuées conformément à la réglementation en vigueur ;

Vu le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR), arrêté par le préfet le 05 Juillet 2016, mettant en avant un parc immobilier vieillissant et hétérogène du SDIS de plus de 40 000 m² qui induit à moyen et long terme des investissements lourds de rénovation et de reconstruction des centres ;

Considérant que le projet d'agrandissement et de construction d'un nouveau centre de secours permettra de disposer d'équipements adaptés aux missions et au maillage territorial du SDIS ;

Considérant que par sa taille et sa situation, le secteur "Fief Nouveau" correspond à la superficie nécessaire à la réalisation, à terme, d'un centre de secours proche d'un échangeur routier structurant ;

Considérant la nécessité de relocaliser le Centre de secours principal - SDIS ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Charente-Maritime ;

ARRÊTE

Article 1 : Est déclarée d'utilité publique, la création d'une réserve foncière au lieu-dit "Fief Nouveau", sur la commune de Lagord, dont le périmètre figure en annexe 1.

Article 2: La Communauté d'Agglomération de La Rochelle est autorisée à acquérir à l'amiable ou par voie d'expropriation l'emprise nécessaire dans un délai de 5 ans à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3 : Sont déclarées cessibles au profit de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle :

- la parcelle cadastrée section AI, numéro 57, pour une superficie de 318 m²
 - la parcelle cadastrée section AE, numéro 174, pour une superficie de 932 m²
 - la parcelle cadastrée section AE, numéro 35, pour une superficie de 1 323 m²
 - la parcelle cadastrée section AE, numéro 294, pour une superficie de 131 m²
 - la parcelle cadastrée section AE, numéro 209, pour une superficie de 684 m²
 - la parcelle cadastrée section AE, numéro 48, pour une superficie de 572 m²
 - la parcelle cadastrée section AE, numéro 47, pour une superficie de 439 m²
 - la parcelle cadastrée section AE, numéro 46, pour une superficie de 328 m²
 - la parcelle cadastrée section AE, numéro 45, pour une superficie de 527 m²
 - la parcelle cadastrée section AE, numéro 38, pour une superficie de 326 m²
 - la parcelle cadastrée section AE, numéro 39, pour une superficie de 430 m²
 - la parcelle cadastrée section AE, numéro 40, pour une superficie de 479 m²
 - la parcelle cadastrée section AE, numéro 41, pour une superficie de 478 m²
- telles qu'elles figurent en annexe 2 et dont les propriétaires sont mentionnés en annexe 3.

Article 4: Le présent arrêté sera affiché en mairie de Lagord et publié par tout autre moyen en usage dans cette commune. Un certificat établi par le Maire attestera de l'exécution de cette formalité.

Il sera en outre notifié par les soins du Président de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle aux propriétaires de la parcelle concernée.

Article 5: Toute personne intéressée qui désire contester la décision peut saisir le Tribunal Administratif de Poitiers (15 rue de Blossac - BP 541 - 86020 - Poitiers cedex) d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la publication ou de la notification de la décision attaquée. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette dernière démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant rejet implicite.

Article 6 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Charente-Maritime, le Maire de Lagord, le Président de la Communauté d'Agglomération de la Rochelle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture par les soins du Préfet.

La Rochelle, le 12 JUIL. 2017

Le Secrétaire Général
chargé de l'administration de l'État
dans le département,



Michel TOURNAIRE

**DUP Réserve foncière
du Fief Nouveau
Commune de LAGORD**

PLAN DU PERIMETRE

Légende :



Perimètre de la DUP



Propriété de la Communauté
d'Agglomération de La Rochelle

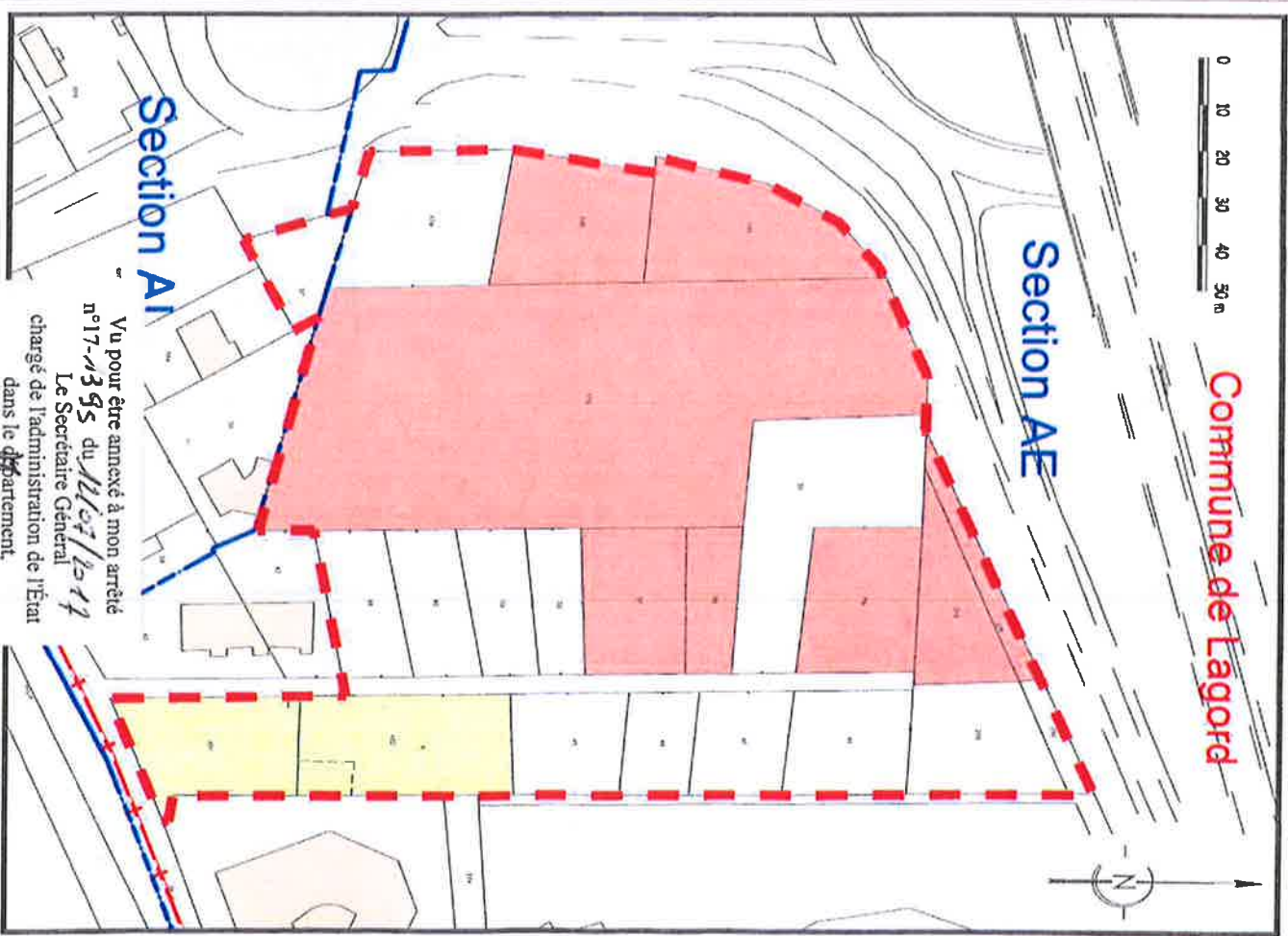


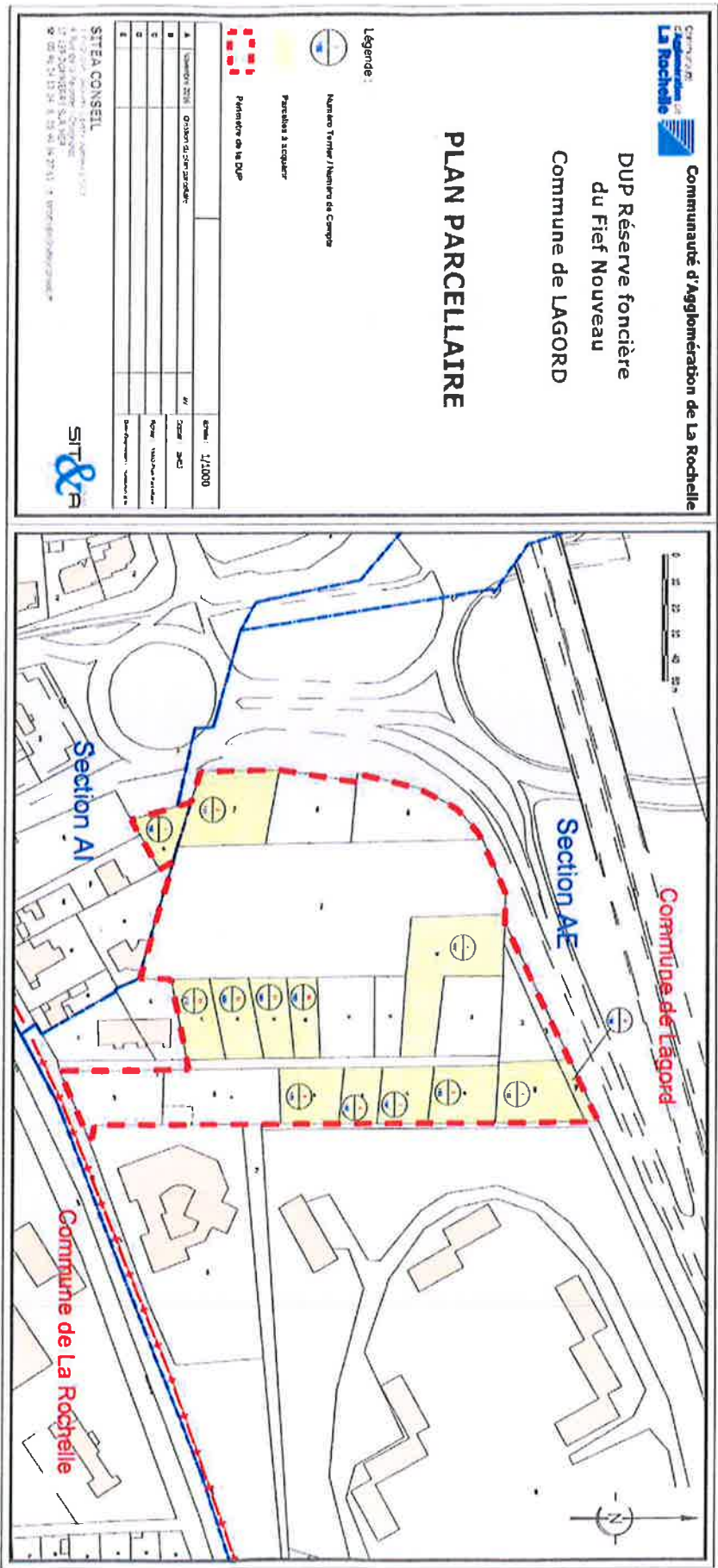
Propriété du Conseil Départemental

A	Novembre 2016	Création du plan parcellaire	AV	Echelle : 1/1000
B			Dossier : 14653	
C			Fichier : 14653-plan-parcellaire	
D			Date d'approbation : 11 novembre 2016	
E				

SITEA CONSEIL

M. FACHOD Ph. Secrétaire Ecart - Ingénieur E.S.G.T.
4 Rue de la Paléme - Chaupriet
17139 DOMPIERRE SUR MER
☎ 05 46 34 13 24 ☎ 05 46 34 27 61 ✉ laprochelle@siteaconsail.fr





Vu pour être annexé à mon arrêté
n°173-1235 du 12/04/2017
Le Secrétaire Général
chargé de l'administration de l'État
dans le département,

Michel TOURNIAIRE



Communauté
d'Agglomération de
La Rochelle

Etat Parcellaire par Compte de Propriétaire

DUP Réserve Foncière du Fief Nouveau - LAGORD

N°	PROPRIÉTAIRE		N° Terrier	Cadastré Section	Surface (m²)
	Nom	Adresse			
100	GARNIER Mireille Annie Epse POUPEAU	MOUSTEY, 33600 ANVERYES			
	LANCELEUR Gerard Michel Jacques	12 RUE DE LA FOLIE, 37270 MONTLOUS-SUR-LOIRE	1	AI	57
	LANCELEUR Jacques Henri Camille	12 ALL PICAISQ, 17137 L. HOUSSÉAU			318
110	LANCELEUR Joëlle Simone Chantal	APP 1691, 16 RUE DES BLEUETS, 72700 ALLONNES			
	DORIN Christian Jean-Pierre	2 PAS DE L'ABBE SIDOLI, 65600 MONTAIGU			
	DORIN Marc Henri	117 RUE DE LA REPUBLIQUE, 65200 FONTEVAY LE COMTE	2	AE	174
120	DORIN Michel Marcel Maurice	4 RUE DE LA BASSE REVAUDAIS, 35830 BETTON			
	SOBIERJUSKA Bogdana Epse DORIN	PAR M DORIN MICHEL, 4 RUE DE LA BASSE REVAUDAIS, 35830 BETTON			922
	PILLET Yvonne Jacqueline	ESPACE TUIELLES 33 RUE RENEY DUMONCEL, 75014 PARIS	3	AE	35
130	MOREAU Georges Erick François Laurent	LE VIVIER, 17220 SAINT-MEDERD-D-AUNIS			1 323
	MOREAU Joëlle Françoise Epse EMSLAUNDER	ECHWASEWYEG 32, 72124 PLEZ-HAUSSEN, ALLEMAGNE	4	AE	294
	MOREAU Stéphanie Bertrand Hugues	59 RUE DU MEDECIN GAL MARTINAUD, 17430 SAINT-LAURENT-DE-LA-PREE	5	AE	209
140	PELLIER Françoise Ernesline Alberta Epse MOREAU	PAR MME JOELLE EMSLAUNDER ECHWASEWYEG 32, C-72124 PLEZHAUSEN, Allemagne			684
	CHAVIGNOT Epse GELLOT	44 RUE DU MOULIN ROUGE, 17000 LA ROCHELLE	6	AE	48
	BARATEAU Mand Justine Paule Annde Epse TROUINAC	62 RUE JEAN GODEFRROY, 17000 LA ROCHELLE	7	AE	47
160	LEFEVRE Colette Eugénie Epse TAULET	20 RUE DE LA BROQUETTERIE, 17000 LA ROCHELLE	8	AE	46
	CANTIN Marie Louise Magdelaine Epse ROBIN	20 RUE DE LA MARECHALE, 17000 LA ROCHELLE			308
	ROBIN Fernand Gaston	PAR M ROBIN GEORGES, 10 RUE THOMAS-EDISON, 17030 LA ROCHELLE	9	AE	45
180	VALLIAU Jeanne Marie Epse MULLER	PAR MME MULLER 6 RUE ALPHONSE LAVERAN, 17140 LAGORD	10	AE	38
190	KOEPPEL Christophe René-Fernand Alfred	14 RUE ROCHE BAANGERE, 17180 PERIGNY	11	AE	39
200	PRIMAULT Patricia Martine	7 RUE JEAN JAURES, 17300 ROCHEFORT	12	AE	40
210	BONNIN Denise Louise Marie Epse DEILLE	95 BD DE COGNORS, 17000 LA ROCHELLE			479
	DEILLE Joseph Louis	95 BD DE COGNORS, 17000 LA ROCHELLE	13	AE	41

Vu pour être annexé à mon arrêté
n°17/135 du 21/04/13
Le Secrétaire Général
chargé de l'Administration de l'Etat
dans le département.

Michel TOURNARE